

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة المالية

Conseil National de la Comptabilité



المجلس الوطني للمحاسبة

Communiqué

Face aux récentes allégations infondées visant le Conseil National de la Comptabilité, son Secrétariat Général et ses Commissions Paritaires, nous tenons à réaffirmer notre engagement envers l'intégrité, la transparence et l'équité dans l'exercice de nos missions.

Le Conseil National de la Comptabilité rappelle que ses activités sont régies par les dispositions de la loi n°10-01 du 29 juin 2010 et des textes subséquents, notamment le Décret Exécutif n° 11-24 du 27 janvier 2011 et l'Arrêté Interministériel du 21 mars 2013.

Nous déplorons la diffusion de rumeurs sans fondement sur les réseaux sociaux, qui portent atteinte à la réputation de notre institution. Ces agissements sont contraires aux valeurs fondamentales de la profession comptable, telles que la réserve et le secret professionnel.

Le Conseil invite l'ensemble des professionnels à faire preuve de vigilance face à la propagation de fausses informations et à s'informer auprès des sources officielles. Nous encourageons les professionnels à adopter une attitude critique et responsable face à tout contenu diffusé sur les réseaux sociaux.

Afin de préserver l'intégrité de notre institution, le CNC se réserve le droit d'engager toutes les actions légales nécessaires à l'encontre des auteurs de diffamations et de propos calomnieux.

Nous invitons les professionnels et le public à se référer exclusivement à notre canal de communication officiel, notamment notre site web www.cnc.dz, pour toute information concernant nos activités et nos décisions.

Le Conseil National de la Comptabilité réaffirme son attachement aux principes fondamentaux d'éthique, d'intégrité et de transparence.



Site web: www.cnc.dz